

# COMMUNE DE MOLLAU

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2011  
-----

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<b><u>Nombre de Conseillers élus</u></b>	:	<b>11</b>
<b><u>Nombre de Conseillers en exercice</u></b>	:	<b>10</b>
<b><u>Nombre de Conseillers présents</u></b>	:	<b>07</b>

Mmes ANDRES Danielle, KERN Germaine, MORRI Myriam et Mme PETER Eliane  
MM. ROMINGER Olivier et VALLEE James

**Excusés** :

- Melle SCHOENENBERGER Valérie donnant procuration de vote à Mme PETER Eliane
- M. KLEIN Yves donnant procuration de vote à M. NICKLER Raymond, Maire
- M. RUEFF Francis donnant procuration de vote à Mme ANDRES Danielle, 1<sup>er</sup> Adjoint

-----

Assistait également à la séance, Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif Territorial Stagiaire

-----

Le Conseil Municipal désigne Mme ANDRES Danielle en qualité de Secrétaire de séance

-----

L'ordre du jour suivant était proposé au Conseil Municipal :

- Approbation du PV des délibérations du Conseil Municipal du 15 avril 2011
- Approbation du PV des délibérations extraordinaires du 29 avril 2011
- Acquisition de radars dissuasifs de vitesse
- Demande d'aménagement d'un accès privé – Rue des Bruyères
- Prix du KW de chauffage communal
- Prix des abonnements au chauffage communal
- Sécurité routière
- Approbation de l'Avenant n°01 au bai du Rebberg – M. ROMINGER Olivier
- Approbation du bail de la Fassmatt-Kriegmatt – M. ROMINGER Olivier
- Approbation du bail du Hochkriter – Parc ROMINGER Olivier
- Approbation de la résiliation du bail du Lengelbach – M. ROMINGER Olivier
- Approbation du bail du Lengelbach – M. HANS Serge
- Approbation du bail du Hochkriter – Parc HANS Serge
- Avenant du bail de l'Association des Cavaliers de la Haute-Thur
- Demande de dédommagement de M. GALMICHE Thierry pour les améliorations pastorales du Hochkriter

.../...

### **29 - Approbation du PV des délibérations du Conseil Municipal du 15 avril 2011**

Ce procès-verbal, dont copies conformes, ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

En Divers et Communications, point « Baux Communaux » il convient toutefois de lire « seuls les bois marqués par la commission **ne** pourront être coupés »

### **30 - Approbation du PV des délibérations extraordinaires du 29 avril 2011**

Ce procès-verbal, dont copies conformes, ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

### **31 - Acquisition de radars dissuasifs de vitesse**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dernière réunion des Maires de la Communauté de Communes, il a reçu M. Mezzarobba de la Société I-care de Mulhouse concernant l'éventuel achat d'un radar dissuasif de vitesse.

Ce dernier lui a fait une proposition d'un montant de 3 130.00 € HT comprenant un radar de 1.10 m de hauteur, feux clignotants à Leds, pack statistique, fixation spécifique.

Plusieurs Communes s'étant regroupées pour cet achat ; l'installation et la mise en route de ce radar ont été négociées pour 1.00 € par M. Raymond Haller, Maire de la Commune de Ranspach.

Il rappelle que dans le cadre de la sécurité publique, il serait judicieux d'équiper la Commune d'un système d'information ; certains excès de vitesse ont été constatés, à plusieurs reprises, dans le village.

Interrogé à ce sujet et après en avoir délibéré, le vote a donné le résultat suivant :

- 9 voix pour
- 1 voix contre : Mme Eliane PETER

Après un temps d'essai, les dos d'âne existants pourraient être rabotés.

Le Conseil Municipal charge le Maire de passer la commande du radar et des équipements annexes pour un montant de 3 130.00 € HT.

.../...

### **32 - Demande d'aménagement d'un accès privé – Rue des Bruyères**

Le Maire communique à l'Assemblée qu'il a reçu Mme et M. Rapior le vendredi 13 mai 2011 concernant :

- l'obtention d'un accord du Conseil Municipal leur permettant d'aménager différemment l'accès à leur habitation afin de récupérer une place de stationnement sur la voie publique,
- ainsi qu'une éventuelle aide financière communale à cet effet.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal :

- donne l'autorisation à Mme et M. Rapior d'aménager cet accès sur la voie publique, en l'occurrence la rue des Bruyères.
- refuse unanimement de participer financièrement à cet aménagement

### **33 - Prix du KW de chauffage communal**

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du KW de chauffage communal au bois puis communique les derniers montants des indices de référence

Oùï les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal décide unanimement d'augmenter le tarif du KW à 0.11 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

### **34 - Prix des abonnements au chauffage communal**

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents éléments entrant dans la formule de calcul du prix des abonnements au chauffage communal au bois puis communique les derniers montants des indices de référence

Oùï les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal décide unanimement de maintenir les tarifs appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les abonnements au chauffage communal.

.../...

### **35 - Sécurité routière**

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a eu un entretien avec Michel Bluntzer au sujet du garage communal, sis au 80 rue du Buhlebel à MOLLAU, qui est gênant, en hiver, pour le déneigement de cette place.

M. Michel Bluntzer, en effet, a accepté de débarrasser ce garage occupé par ses parents, afin que la Commune puisse le démolir, mais le Maire est resté sans nouvelles depuis cet entretien.

Le Maire informe qu'il souhaite, par ailleurs, rencontrer M. Bluntzer ainsi que ses frères afin de trouver une solution quant à la dangerosité de l'implantation de la maison, gênant la visibilité dans un tournant à angle droit dangereux.

Le Maire propose alors au Conseil de racheter les 9.99 ares de pré, face à l'habitation, sise 80 rue du Buhlebel à MOLLAU, afin d'élargir la route et le tournant permettant une meilleure visibilité.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal :

- donne unanimement son accord de principe pour le rachat des 9.99 ares (section 4, parcelle 12 lieu-dit village)
- charge le Maire de prendre contact avec les Frères Bluntzer

### **36 - Approbation de l'Avenant n°01 au bail du Rebberg – M. ROMINGER Olivier**

*Ce point le concernant, M. ROMINGER Olivier quitte la salle des séances.*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que M. ROMINGER Olivier loue des terres sur le ban communal au Rebberg depuis le 9 novembre 2010 et que la Commission Communale de la Forêt et de l'Agriculture accepterait de lui louer les terres ci-après désignées :

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>surface</b>
05	172 (en partie)	Rebberg	02ha53a00ca

Suite à un déboisement communal, la Commune pourrait ainsi louer, en sus, cette surface de 2ha53a00ca.

La surface totale et définitive ainsi louée par M. Olivier Rominger sur la parcelle 172 (en partie) section 05, au lieu-dit Rebberg serait ainsi de 5ha17a00ca.

L'état des lieux serait dressé par la Commission Communale de l'Agriculture et de la Forêt au 31 août au plus tard.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accepte de louer les terres précitées à M. Olivier ROMINGER pour une durée de 9 ans

.../...

- décide de fixer la date d'effet de cet avenant au 1<sup>er</sup> mai 2011
- fixe le prix de la location à 5,00 € par an les 5 premières années
- fixe le prix de la location à 25.68 € par an les 4 années suivantes
- accepte le projet d'avenant au bail présenté

### **37 - Approbation du bail de la Fassmatt-Kriegmatt – M. ROMINGER Olivier**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 25 mai 2011, la Commune est propriétaire des parcelles 18 et 19 à la Fassmatt (section 11) et que M. Olivier ROMINGER avait souhaité louer ces terres avec d'autres parcelles au lieu-dit Fassmatt-Kriegmatt.

Toutes ces terres pourraient être, par conséquent, louées à M. Olivier ROMINGER.

La Commission Communale de la Forêt et de l'Agriculture accepterait de louer les terres ci-après désignées à M ROMINGER :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface	Délimitations
11	05	Fassmatt	17a25ca	Limites de parcelle
11	13	Fassmatt	34a94ca	Limites de parcelle
11	14	Fassmatt	5a30ca	Limites de parcelle
11	15	Fassmatt	7a80ca	Limites de parcelle
11	16	Fassmatt	63a66ca	Limites de parcelle
11	17	Fassmatt	4a75ca	Limites de parcelle
11	18	Fassmatt	2a84ca	Limites de parcelle
11	19	Fassmatt	26a56ca	Limites de parcelle
12	16	Kriegmatt	35a65ca	Limites de parcelle
		<b>TOTAL</b>	<b>01ha98a75ca</b>	

L'état des lieux serait dressé par la Commission Communale de l'Agriculture et de la Forêt au 31 août au plus tard.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accepte de louer les terres précitées à M. Olivier ROMINGER pour une durée de 9 ans

.../...

- fixe la date d'effet du bail au 01.05.2011
- fixe le prix de la location à 5,00 € par an les 5 premières années
- fixe le prix de la location à 20.17 € par an les 4 années suivantes
- accepte le projet de bail présenté

### **38 - Approbation du bail du Hochkrittler – Parc ROMINGER Olivier**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Thierry GALMICHE a dénoncé son bail de la parcelle 07 section 14 (Hochkrittler) à compter du 28.12.2010.

Ces terres pourraient être, par conséquent, louées à M. Olivier ROMINGER, jeune agriculteur en cours d'installation.

La Commission Communale de la Forêt et de l'Agriculture, interrogée à ce sujet, accepterait de louer à M Olivier ROMINGER les terres ci-après désignées :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
14	07 (en partie)	Hochkrittler	23ha58a00ca
	<b>TOTAL</b>		<b>23ha58a00ca</b>

L'état des lieux serait dressé par la Commission Communale de l'Agriculture et de la Forêt au 31 août au plus tard.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accepte de louer les terres précitées à M. Olivier ROMINGER pour une durée de 9 ans
- fixe la date d'effet du bail au 01.05.2011
- fixe le prix de la location à 5,00 € par an les 5 premières années
- fixe le prix de la location à 239.34 € par an les 4 années suivantes
- accepte le projet de bail présenté

### **39 - Approbation de la résiliation du bail du Lengelbach – M. ROMINGER Olivier**

Le Maire communique à l'Assemblée le courrier, en date du 27 mai 2011, de M. Olivier Rominger, agriculteur domicilié à Mollau, 54a rue principale, par lequel il renonce au bail du Lengelbach (section 06 parcelle 36) d'une superficie de 1ha00a00ca à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

.../...

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal accepte la résiliation de ce bail.

*M. ROMINGER Olivier rejoint alors la salle des séances*

#### **40 - Approbation du bail du Lengelbach – M. HANS Serge**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que M. Serge Hans, domicilié à MOLLAU, 101b rue du 1<sup>er</sup> décembre, a souhaité louer des terres sur le ban communal et que la Commission Communale de l'Agriculture et de la Forêt accepterait de lui louer les terres ci-après désignées :

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Surface</b>	<b>Délimitations</b>
06	36 (en partie)	Blosen ou Lengelbach	1,0000	- le ban communal de Husseren-WG (au nord) - l'intersection du sentier du Lengelbach et le chemin du Lengelbach (au sud) - par le ban communal de Husseren-WG (chemin du Lengelbach) (dans le bas) (à l'est) - le sentier du Lengelbach (dans le haut) (à l'Ouest)

L'état des lieux serait dressé par la Commission Communale de l'Agriculture et de la Forêt au 31 août au plus tard.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accepte de louer les terres précitées à M. Serge HANS pour une durée de 9 ans à compter du 01.06.2011
- fixe le prix de la location à 5.00 € par an les 5 premières années
- fixe le prix de la location à 10,15 € par an les 4 années suivantes
- accepte le projet de bail présenté

#### **41 - Approbation du bail du Hochkrittler – Parc HANS Serge**

Le Conseil annule unanimement ce point.

#### **42 - Avenant du bail de l'Association des Cavaliers de la Haute-Thur**

Le Conseil annule unanimement ce point.

.../...

#### **43 - Demande de dédommagement de M. GALMICHE Thierry pour les travaux d'améliorations pastorales du Hochkriter**

Le Maire communique à l'Assemblée le courrier en date du 23 mai 2011 de M. Thierry Galmiche dans lequel ce dernier demande un dédommagement pour sa participation aux travaux d'améliorations pastorales, l'acquisition de râtelier et cage de contention ainsi qu'une autorisation de pâture pour ses animaux jusqu'au 31 mars 2012 sur la parcelle 07 section 14 du lieu-dit Hochkriter.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal :

- autorise M. Thierry GALMICHE à laisser paître exceptionnellement ses bêtes jusqu'au 31 mars 2012 sur les parties définies au préalable avec M. Olivier Rominger sur les terres du Hochkriter
- refuse de dédommager M. Thierry GALMICHE pour sa participation aux travaux d'améliorations pastorales et acquisition de râtelier et cage de contention.

#### **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

##### Assemblée Générale de l'Association des « Amis du Belacker »

Le Maire a reçu une convocation à l'Assemblée Générale Annuelle. Elle se déroulera le 06 juin 2011 à 20h00. Mmes Danielle Andrès et Germaine Kern y assisteront.

##### Spectacles de la Compagnie « Où rêvent les arbres »

Le Maire informe qu'il a donné l'autorisation à la Compagnie « Où rêvent les arbres » d'installer un chapiteau afin de présenter ses spectacles.

Les représentations auront lieu les 27 et 28 mai 2011.

##### Copies Fête Villageoise

Le Maire informe qu'il a donné l'autorisation d'utiliser le photocopieur afin de faire des affiches 4 X A3 pour la Fête Villageoise du 02 juin 2011.



### Mail MM. Heintzmann et Chatelin

Le Maire donne lecture du Mail reçu le 23 mai 2011 de MM Heintzmann et Chatelin.

Suite à l'orage qui s'est abattu le samedi 21 mai, les 2 propriétés ont été partiellement inondées et M. HEINTZMANN demande que la Commune intervienne afin de régler le problème d'écoulement des eaux de ruissellement « provenant du Camp du Métro ».

Le Maire, accompagné d'élus, se rendra sur place afin d'étudier les mesures à envisager.

### Visite de M. Gebel

Le 27 mai dernier, M. Jean-Jacques Gebel a rencontré le Maire. Lors de cet entretien, il lui a fait part de la proposition de vendre le terrain sis section 05 parcelle 05 d'une surface de 65.20 ares, au lieu-dit Reberg appartenant à sa petite fille, Mme Monchablon, ainsi que de l'intention de vente du terrain sis section 5 parcelle 04 appartenant à M. Michel Kueny. Ces terrains jouxtant la partie communale, le Conseil donne son accord pour l'achat de ces terrains au prix total de 1500.00 € pour la parcelle 05 et 600.00 € pour la parcelle 04.

### Convention bûcher

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à une réunion, avec les autres Maires, Mme la Sous-Préfète et la Gendarmerie de Fellingring et Thann, à la Mairie de Saint-Amarin dans le but d'organiser au mieux la soirée des bûchers de la Saint-Jean de la Vallée.

Chaque Commune a l'obligation de signer une convention, définissant les règles à respecter pendant la soirée de crémation entre-autres, avec le responsable des « Conscrits » en l'occurrence Jean-Jacques Kubler.

Chaque Commune devra également définir une rencontre entre le Maire, le responsable et la Gendarmerie avant la crémation du bûcher pour en régler les différentes modalités.

### SOVEC

Le Maire présente, au Conseil Municipal, le devis de la Sté SOVEC concernant la mise en conformité électrique de l'appartement communal sis au 29b Place de Lattre de Tassigny. Ces travaux seront engagés rapidement et devront être terminés avant l'hiver.

.../...

Dates des prochaines réunions de Conseil Municipal

- 1<sup>er</sup> juillet 2011
- 09 septembre 2011

Clôture de la séance à 23h00